



COMPTE RENDU

CSA du 12 juin

Le Comité Social d'Administration du Centre de Détention (CD) de Tarascon s'est réuni le 12 juin 2026 en présence des représentants de l'administration et des organisations syndicales représentatives.

I - EFFECTIFS : UNE PRIORITÉ ABSOLUE POUR LES MOIS À VENIR

Le point relatif aux effectifs a confirmé une situation qui demeure fragile au sein de l'établissement. La Direction a indiqué aux membres du CSA, que les effectifs restaient insuffisants dans plusieurs catégories de personnels, notamment chez les **surveillants**, les **brigadiers-chefs encadrement** et les **officiers**.

Si les dernières arrivées de surveillants stagiaires ont permis de combler plusieurs postes vacants, les mois d'août et de septembre s'annoncent particulièrement difficiles en raison des départs programmés et de l'absence, à ce stade, de visibilité sur les futures sorties d'école.



FO Justice estime que les efforts réalisés ces derniers mois pour améliorer la situation ne doivent pas être réduits à néant par un manque d'anticipation des départs à venir.

Au regard des besoins identifiés, **FO Justice** **REVENDIQUE** que le CD de Tarascon puisse bénéficier d'affectations issues de la 224ème promotion d'élèves surveillants afin de compenser les départs annoncés, maintenir les capacités opérationnelles des services et préserver les conditions de travail des personnels.

**POUR FO JUSTICE, LA SÉCURITÉ DES AGENTS
ET LE BON FONCTIONNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT
PASSENT NÉCESSAIREMENT PAR DES EFFECTIFS
ADAPTÉS AUX MISSIONS CONFIÉES !!!**

II - TRAVAUX PHOTOVOLTAÏQUES : DES CONSÉQUENCES SUR LE STATIONNEMENT

La Direction a présenté le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le site. Ces travaux devraient s'étendre sur une période d'environ quatre mois et entraîneront une réorganisation du stationnement avec l'utilisation du parking du Mess.

Compte tenu de la capacité limitée de cette zone de stationnement, **FO Justice** restera attentif aux difficultés qui pourraient être rencontrées par les agents pendant toute la durée des travaux.

La Direction a indiqué que des mesures de surveillance spécifiques seraient mises en place durant cette période



III - ABSENTÉISME

Un point a été effectué concernant l'absentéisme au sein de l'établissement. La Direction a indiqué que plusieurs agents devraient prochainement réintégrer leurs fonctions, dont certains absents depuis une longue période.

Un rappel a également été effectué auprès de l'ensemble du personnel concernant les délais de transmission des arrêts de travail et des justificatifs administratifs.

IV – AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL (ACT)

Plusieurs sujets touchant directement au quotidien des personnels ont été abordés. Le CSA a validé l'acquisition d'une machine à glaçons ainsi que de 5 cafetières dans le cadre du budget concernant les ACT.

V - SÉCURITÉ DES ACCÈS

Concernant les SAS d'accès à la détention, les modalités actuellement en vigueur ont été rappelées aux membres du CSA. La possibilité d'installer des dispositifs complémentaires de protection, notamment des filets de sécurité comme cela existe déjà dans certains établissements, a été évoquée et fera l'objet d'une étude.

FO Justice soutiendra toute mesure permettant de renforcer la sécurité des personnels et la protection des accès sensibles.

VI - COMITÉ INTERRÉGIONAL DE DÉONTOLOGIE

La Direction a présenté l'appel à candidatures relatif à la création d'un comité interrégional de déontologie au sein de la DISP de Marseille.

Cette instance aura notamment vocation à mener des réflexions sur les questions déontologiques, les pratiques professionnelles et leur mise en œuvre dans les établissements pénitentiaires.

Les organisations syndicales représentatives au niveau interrégional y ont déjà été associées. Pour autant, **FO Justice** estime qu'il est également important que les établissements soient représentés localement afin que les réalités quotidiennes du fonctionnement de l'établissement et l'expérience des personnels puissent être pleinement prises en compte.

Pour **FO Justice**, il n'est pas souhaitable que l'administration soit la seule à porter la parole de l'établissement dans une instance appelée à réfléchir sur des sujets aussi importants que les obligations déontologiques et les pratiques professionnelles des agents du terrain.

Une représentation des personnels apparaît donc nécessaire afin de garantir un regard équilibré, réaliste et fidèle aux réalités quotidiennes de notre établissement, afin de défendre les intérêts et la protection des agents.

VII - DIRECTION DE L'ÉTABLISSEMENT

La Direction a indiqué qu'une publication concernant le poste de chef d'établissement pourrait intervenir prochainement pour une prise de fonctions envisagée à l'automne 2026.

Dans l'attente, l'intérim devrait être assuré par la Directrice adjointe lors du départ de la cheffe d'établissement vers le Centre pénitentiaire d'Avignon-Le Pontet.

En conclusion, ce CSA a permis d'aborder plusieurs sujets importants pour les personnels. Si certaines réponses ont été apportées, les questions des effectifs, de la sécurité et des conditions de travail demeurent au cœur des préoccupations de **FO Justice CD Tarascon**.

FO Justice continuera à suivre avec attention l'ensemble de ces dossiers, à informer les personnels et à défendre leurs intérêts dans toutes les instances de dialogue social.

SLP **FO Justice CD de Tarascon** – le 15 juin 2026

ÉLECTIONS
PROFessionNELLES
DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

FO RÉSISTER!
RIEN LÂCHER!

ACTION, RESPECT, ÉQUITÉ

JE VOTE **FO** Justice

POUR TOUS LES PERSONNELS